

# LE "COTTON-BOLL" DE LA LOUISIANE.

DÉVOUÉ À LA CULTURE DU COTON, DE L'IMMIGRATION, DE L'ÉDUCATION ET DES AMÉLIORATIONS INTÉRIEURES.

VERMILIONVILLE, ATTAKAPAS, LOUISIANE, 9 AVRIL, 1873.

PUBLIE HEBDOMADAIREMENT.

VOL. I. NO. 18.

## LE COTTON BOLL DE LA LOUISIANE.

PARAISANT CHAQUE MERCREDI et publiant par

**J. Y. GILMORE,**  
Editeur-Propriétaire.

Conditions: \$4 par an, ou \$3 comptant.

Bureau du Journal:—Rue de Washington, porte voisine de W. Berard.

### IMPRESSION DE JOBS

De toute espèce, concernant les Cartes, les Lettres, les Brevets, les Actes, les Brevets, les Brevets d'Avocats, etc. et tout ce qui est relatif à l'impression de tout genre, sera fait promptement et soigneusement en français, en anglais ou en espagnol, dans les langues les plus usitées, et à des prix très modérés.

### Notre Agent.

Mr. HARRISON ROGERS est notre Agent-Voyageur, et est autorisé à recevoir les abonnements au Cotton-Boll, et à en recevoir le montant.

Après la Nouvelle-Orléans—Mr. THOMAS McINTYRE, No. 12, Commercial Place.

### Notre agent voyageur.

Mr. Rogers, est parti, la semaine dernière, pour la paroisse St. Landry qu'il va visiter dans le but de recueillir des abonnements au Cotton-Boll. Mr. Rogers a été pendant un certain temps, rédacteur de cette paroisse, et il est bien connu et estimé par les anciens habitants, et nous sommes persuadés que son passage sera très utile dans cette paroisse, qu'il a été dans les paroisses Vermilion et Lafayette où il a recueilli quelques centaines d'abonnements.

Nous publions, chaque semaine, un tableau synoptique des ventes par le fabricant dans les paroisses St. Landry et Vermilion, et les personnes, sous le nom de quelques Mr. Rogers fera passer quelques exemplaires de notre journal, pour se convaincre que le Cotton-Boll n'est pas un journal ordinaire, mais qu'il est un journal qui a été édité, mais qu'il prend assés de soin la réimpression de la Louisiane, en publiant hebdomadairement des articles qui doivent être de nature à faire tourner les yeux des immigrants principalement vers la partie ouest de notre Etat, et notre Etat se peut se relever que par le fait de l'immigration.

### La recherche d'emploi dans les villes.

Nous villes du Sud regardent de jeunes hommes qui s'y donnent, dit-on, comme des rendez-vous pour y chercher des emplois. La plupart sont des fils de planteurs, qui ont quitté le toit paternel où ils étaient bien et où ils avaient la perspective de gagner de l'argent, et cela pour courir la chance d'avoir une place dans une maison de commerce de la ville, et très généralement sans résultat.

Pauvres jeunes gens! ils ne savent pas ce que c'est que l'existence de marchand, pleine de risques et de soucis, et c'est celle-là qu'ils recherchent; ils ne savent pas que, sur cent individus engagés dans les affaires commerciales, c'est à peine s'il y en a un qui réussit, et quand il y en a un, comme commerçant, c'est tout au plus s'ils laissent à leurs familles une existence convenable.

Nous croyons, en vérité, que le défaut de prospérité dans notre comté du Sud, depuis la guerre, doit être attribué plutôt à l'augmentation de la population des villes, qu'à la cause l'abandon des campagnes par les jeunes gens vivant improprement et aux dépens du petit nombre de ceux qui travaillent, qu'à toute autre cause.

Comme peuple, nous ne pouvons disposer au commandement divin qui veut que nous gagnions notre pain à la sueur de notre front, sans nous exposer aux châtimens réservés.

Les jeunes gens, dont les pères ont de la terre en abondance, commentent bien certainement une grande faute, quand ils quittent le foyer paternel pour aller à la recherche d'une occupation dans les villes. En apprenant même qu'ils réussissent (ce qui n'est pas le cas), tous ceux qui vont dans les centres commerciaux, ont l'ambition de devenir commerçants eux-mêmes, au lieu d'être de simples commis, et encore cette dernière chance est-elle si incertaine que tout jeune homme, qui a devant lui de la terre qu'il peut cultiver avec avantage, ne fait que dépenser le plus beau de son énergie comme la plus belle période de sa vie, en courant après un chimère!

Le cas de ces fautes démontre que ce n'est pas le travail de la terre qui a été longtemps négligé par des esclaves et n'est pas aujourd'hui préconisé comme il le doit être, afin de ramener l'esprit des jeunes gens à des idées plus saines. Les jeunes gens ont cette pensée qu'ils seront mieux occupés comme commerçants que comme agriculteurs. Cela est une vérité pleine de folie! En prenant soin de la terre, le commerçant n'est que le commis de l'agriculteur. Dans ce dernier, le premier pourrait se présenter depuis le matin jusqu'à

### DU CREDIT AGRICOLE.

Le Propagateur Catholique entend que, la Louisiane ne pouvant pas (et il en déduit les raisons), faire appel aux capitaux étrangers pour établir une Banque de crédit agricole, il ne reste qu'à grouper les intérêts de la manière suivante, chacun apportant sa part:

Le propriétaire, sa terre.  
Le travailleur, ses bras.  
Le commissionnaire, son crédit et ses marchandises.

Les Institutions de Crédit, les Compagnies de navigation, entrant pour une part dans l'association des intérêts, acceptant le papier de circulation avec toutes les garanties réelles, papier représentant des risques divisés et par conséquent sans danger. Voilà nos idées réduites en peu de mots et dont nous soutenons la possibilité pratique.

Cette Société provisoire qu'il faut créer, établie d'abord sur une petite échelle, favorisera la Compagnie d'Immigration et lui servira de base. C'est bien ainsi que nous avons vu le question dans notre précédent article.

Le Courrier Français est d'avis que, pour former une Banque de crédit agricole, il faut s'adresser au capital étranger, en raison de ce que nos ressources monétaires ne s'expriment par des chiffres qui pourraient embarrasser un élève aux prises avec les premiers éléments de la mathématique, et la conclusion semble être celle-ci: Sans capitaux étrangers, point de Banque de crédit agricole pour la Louisiane.

En présence de cette question de la fondation d'une Banque de crédit agricole, il nous semble que l'article III, but et objet, de la charte de la Compagnie d'Immigration de la Louisiane comporte en soi l'établissement d'une banque de crédit agricole et, en dissiquant cet article III, comme suit:

La Compagnie doit:

- Acquiescer des terres, les fractionner, construire, cesser, les vendre ou les louer aux immigrants;
- Prêter de l'argent aux petits propriétaires à un taux raisonnable d'intérêt;
- Appuyer l'organisation d'industries et de manufactures locales;
- Aider les colons à développer les ressources minérales et agricoles des terres sur lesquelles ils s'établissent;
- Et faire et exécuter généralement toutes les autres actes, opérés toutes les autres transactions non prévues, etc., etc.

Et, comme la Compagnie d'Immigration s'est, en outre, réservée le droit d'exécuter tous les actes non prévus, mais pouvant être nécessaires pour conduire ses œuvres à bonne fin, il coule de source qu'elle doit se faire constructeur ou acquéreur de steamers comme auxiliaires indispensables à rendre et plus certaine et plus profitable la tâche à laquelle elle s'attache.

Une Banque de crédit agricole, fondée au moyen de capitaux étrangers, serait indubitablement une excellente chose, puisqu'elle viendrait augmenter nos ressources pécuniaires qui sont, paraît-il, assez légères. Mais s'il est certain qu'en jetant sur la place de Londres ou de Paris les actions de la Banque de crédit agricole de la Louisiane, les courtiers ou les agents de change seraient exposés à ce qu'on leur rit au nez, nous ne voyons plus, conformément à la judicieuse observation faite précédemment par le Propagateur Catholique, qu'une chose à faire:

Modifier l'article IV de la charte de la Compagnie d'Immigration, touchant le mode des versements à opérer par les actionnaires; ce mode peut être très bon quand on est peu pressé, mais, en raison des besoins de la situation, il nous semble que le montant de chaque action est trop fractionné et que les époques de versement sont trop éloignées.

Nous comprenons parfaitement que l'esprit, qui a présidé à la disposition de cet article IV, s'est inspiré de l'état de gêne qui, dit-on, est assez général.

Il est dans notre esprit que, si les grands journaux de la métropole sacrifieraient moins aux diverses marques que carence la faiblesse humaine et savaient donner une bonne direction à l'esprit public, les capitaux ne se cacheraient pas, quand il s'agit de l'organisation d'une Société qui, à l'inverse des autres institutions financières ou industrielles, les uniquement préoccupées du soin de réaliser de gros bénéfices, souvent au détriment des masses, n'apparaît, elle, Société d'Immigration, qu'à la résolution de travailler en vue du bien-être général! Sera-t-elle

### NOUVELLES LOCALES.

UN CRIME HORRIBLE.—Un égaré brutal commet récemment un acte de violence sur la personne d'une jeune fille blanche et cela sur une habitation du bayou Quere de Tortas.

L'enfant, qui n'a pas encore 11 ans, est orphelin et vit dans la famille de Mr. Alfred Peck. Le jour du crime, la famille Peck quitta la plantation et confia l'orphelin aux habitants d'une maison voisine, en recommandant à la jeune fille de rester là jusqu'à leur retour, et qu'ils l'appelleraient. Dans la soirée, l'impatience de ne pas les voir revêtir elle se dirigea, toute seule, du côté de l'habitation à quelque distance dans la prairie. Le nègre la vit, et, sachant sans doute que la famille Peck était absente, suivit la jeune fille jusqu'à la maison, où le contenu sur la gorge, il la menaça de mort et la vit.

Meurtrier, Mr. Peck revint avant que le vilain n'ait pu s'échapper; de manière qu'il fut reconnu et éventuellement arrêté, puis logé dans la prison de notre paroisse. La brute aurait dû être abattue sur le champ, car nous craignons qu'elle ne soit pas punie assez de son crime. Nous mettons en avant que de telles créatures devraient être exterminées absolument comme on écarte des reptiles venimeux.

US SUICIDE.—Samedi dernier, le 5 du courant, à huit heures du matin, Mr. Trévillé Dubon, de cette paroisse, se suicida en se tirant un coup de pistolet à sa résidence, à environ sept milles au sud de notre ville.

Selon les détails que nous avons obtenus dans le voisinage, Mr. Dubon a été pendant plusieurs années, et chaque printemps il disait à sa femme qu'il ne verrait pas la printemps suivant. On peut supposer qu'il a dû précéder sa destruction longtemp avant qu'il accomplisse ce fait et alors qu'il était dans son état normal, ou la situation morbide de son esprit lui faisait croire qu'il devait mourir bientôt.

Nous pensons que, seulement, Mme Dubon connaissait l'état du cerveau de son mari, car quelques instants avant le fatal accident, elle trouva un rasoir sous son oreiller et alors ses tristes appréhensions furent pleinement justifiées. Elle s'empara de rasoir, sans rien dire à personne. Bientôt après, elle trouva un pistolet chargé sous son oreiller—chose étrange! Elle demanda à son mari pourquoi cette arme se trouvait là, et il répondit que c'était lui qui l'y avait placé. Elle l'enleva, encore, et ne dit mot à personne, sans doute pour ne pas faire savoir sa malheureuse position. Ce fut un malheur; car, si elle avait parlé, des amis auraient pu faire une heureuse diversion dans l'esprit de Mr. Dubon et empêcher le coup qu'il méditait.

Finalement, samedi matin, pendant qu'il était seul dans sa chambre, un coup de pistolet fut entendu. Plusieurs membres de la famille pénétrèrent dans la chambre de Mr. Dubon et le trouvèrent étendu sur son lit; il avait placé son pistolet près de la tempe droite, avait fait feu, et la balle était allée se loger près de l'œil gauche, causant une mort presque instantanée.

Mr. T. Dubon jouissait de la haute estime de tous ses voisins, et sa femme et ses dix enfants restent pour pleurer cette triste fin. Mr. Dubon avait environ 47 ans et était né dans notre paroisse où il comptait une nombreuse parenté.

PAS PEINE.—A l'inverse de quelques prisons des paroisses, nos sources, celle de Lafayette ne renferme que deux personnes, le nègre qui a incarcéré de la prison, et la brute qui vient de commettre un crime. Ces deux misérables sont en un état de déchéance, et nous espérons qu'ils seront bientôt libérés au profit d'un autre prisonnier qui sera débarrassé de la prison.

CARTES DE TERRES FORFAITES.—Nous tenons à la disposition des personnes qui peuvent en avoir besoin pour se renseigner sur la position exacte de ces terres, la carte topographique qui représente leur situation dans cette section. Prix de cette carte: \$5, et la liste descriptive \$2 50.

TITRES DE TERRES.—La liste des titres de terre non réclamés se trouve à la page de la partie anglaise.—Pour la réclamation de ces titres, écrire à M. Charles Bernard, surintendant au Bureau des Terres, à la Nouvelle-Orléans, et avoir soin de mettre dans la lettre des timbres ou timbres poste qui serviront à affranchir la lettre d'envoi du titre.

BON EXEMPLE A SUIVRE.—Mr. Winters, qui tient un magasin de grocerie et de confiserie rue Lafayette, en a fait badigeonner la devanture et a bien fait, parce que, en regardant sa maison, l'œil est satisfait et peut transmettre à l'estomac l'idée de chercher sa satisfaction parmi les divers articles qui composent l'excellent approvisionnement de Mr. Winters.

ACCIDENT.—Un de nos bons et gais concitoyens, Mr. Edmond Cain, engagé dans une partie de lutte pour rire, glissa, tomba et eut le bras gauche fracturé. Il reçut immédiatement les soins de Drs. Mull et Trahan, et nous espérons que le bien-être rétablira.

POURQUOI.—Enfin et heureusement, le bois, nécessaire au remplacement des poteaux brisés de nos rues, est arrivé; l'œuvre de rechange va commencer.

Lundi, chaleur d'été; mardi, pluie, vent de nord et gelé pendant la nuit.

### DEPECHEs TELEGRAPHIQUES.

Madrid, 27.—L'insurrection a été violente dans l'armée en Catalogne. Nombre de soldats, menacés de mort, ont été obligés de fuir.

Les Carlistes sont maîtres de la Haute Catalogne.

Les Carlistes espagnols ont été dispersés près de Pamplona, et Rios est délogé par le général comme successeur d'Ortega à l'ambassade de Paris.

Le Portugal demande satisfaction au Brésil pour un outrage à son pavillon.

L'abolition de l'esclavage à Porto Rico est approuvée par le peuple. Quelques esclaves seulement y font objection. Les propriétaires d'esclaves eux-mêmes trouvent les clauses de la loi plus favorables à leur intérêt qu'il n'avait raison de l'espérer.

Paris, 27.—Le président Thiers a donné des ordres pour faire interdire l'exportation de munitions de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars dernier, ont été déclarées les ratifications du traité franco-allemand pour l'évacuation du territoire français.

Thiers a interdit l'exportation de matériel de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars dernier, ont été déclarées les ratifications du traité franco-allemand pour l'évacuation du territoire français.

Thiers a interdit l'exportation de matériel de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars, Berlin célébrera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

La Pologne fête, le 19 mars, le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'astronome Copernic, qui naquit à Thorn, dans la Prusse.

Aux Etats-Unis, le Sénat de Washington s'est réuni le 24, en laissant un comité permanent, chargé de la question des levées.

La Législature virginienne approuve le plan du gouverneur Walker, pour l'assomption, par le gouvernement fédéral, des dettes de l'Etat.

Récoment décédés: A Paris, le docteur Marchal (de Calvi) à Nancy. Le représentant Ledigier, à Banne, le célèbre corniste bougonnais, J. Constant Pierrat.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse Lafayette (de District).

En conséquence de ce que Auguste MOYNE, habitant la paroisse Attakapas, a adressé à ladite Cour une pétition par laquelle il demande à être constitué, suivant la loi, tuteur de la mineure Amélie Kuyol, et que l'ordonnance demandée par cette pétition est accordée par un ordre de l'honorable Cour, en date du 4 avril 1873.

Tout le monde ayant l'intention de faire opposition à cette autorisation, devra la faire à la même Cour dans la ville de Vermilionville, pendant les dix jours qui suivent la date du présent avis; autrement, l'opposition demandée sera maintenue.

Donné sous sa signature officielle dans la ville de Vermilionville, ce jour 4 avril 1873.

A. J. MOSS, Juge de P. Roisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 21 mars 1873.

Toutes les personnes intéressées sont priées de prendre note que, par un Acte spécial, tous les délinquants ont été déchargés des pénalités et intérêts pour non-paiement des taxes dues, pourvu qu'ils paient, que ces taxes soient payées dans les quatre-vingt jours à partir du 14 du présent mois, devant l'assomption de paiement, les primes et intérêts seront maintenus comme précédemment.

F. MARTIN, Collecteur.

MM. E. L. SALLES & D. A. COVINGTON, sont dûment autorisés par moi, comme députés.

Le Bureau pour la collection des Taxes est rue Main, à Vermilionville.

F. MARTIN, Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 10 mars 1873.

Comme je suis en mesure de délivrer les reçus pour les rôles de 1872 et les licences de 1873, je prie les personnes qui ont à payer de les faire promptement, afin d'éviter des frais, etc., et que les lois régissant la collection sont très sévères.

F. MARTIN, Collecteur.

JOHN M. GARDNER, de l'Université de Virginie.

A ouvert une Ecole Préparatoire au North-East des rues St. John et Franklin à Vermilionville.

25-47

FLORA.

Paqueté entre Brashear City et Vermilionville.

Le Capitaine JOHN FLAIR, correspondant avec le chemin de fer Morgan à Texas, fera des VOYAGES REGULIERS toutes les semaines, quitta Brashear City, CHAQUE LUNDI MATIN, emportant des marchandises et des passagers pour tous les points du bayou Vermilion jusqu'à Trapan Ferry, à six milles de Vermilionville.

25-47

### DEPECHEs TELEGRAPHIQUES.

Madrid, 27.—L'insurrection a été violente dans l'armée en Catalogne. Nombre de soldats, menacés de mort, ont été obligés de fuir.

Les Carlistes sont maîtres de la Haute Catalogne.

Les Carlistes espagnols ont été dispersés près de Pamplona, et Rios est délogé par le général comme successeur d'Ortega à l'ambassade de Paris.

Le Portugal demande satisfaction au Brésil pour un outrage à son pavillon.

L'abolition de l'esclavage à Porto Rico est approuvée par le peuple. Quelques esclaves seulement y font objection. Les propriétaires d'esclaves eux-mêmes trouvent les clauses de la loi plus favorables à leur intérêt qu'il n'avait raison de l'espérer.

Paris, 27.—Le président Thiers a donné des ordres pour faire interdire l'exportation de munitions de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars dernier, ont été déclarées les ratifications du traité franco-allemand pour l'évacuation du territoire français.

Thiers a interdit l'exportation de matériel de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars, Berlin célébrera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

La Pologne fête, le 19 mars, le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'astronome Copernic, qui naquit à Thorn, dans la Prusse.

Aux Etats-Unis, le Sénat de Washington s'est réuni le 24, en laissant un comité permanent, chargé de la question des levées.

La Législature virginienne approuve le plan du gouverneur Walker, pour l'assomption, par le gouvernement fédéral, des dettes de l'Etat.

Récoment décédés: A Paris, le docteur Marchal (de Calvi) à Nancy. Le représentant Ledigier, à Banne, le célèbre corniste bougonnais, J. Constant Pierrat.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse Lafayette (de District).

En conséquence de ce que Auguste MOYNE, habitant la paroisse Attakapas, a adressé à ladite Cour une pétition par laquelle il demande à être constitué, suivant la loi, tuteur de la mineure Amélie Kuyol, et que l'ordonnance demandée par cette pétition est accordée par un ordre de l'honorable Cour, en date du 4 avril 1873.

Tout le monde ayant l'intention de faire opposition à cette autorisation, devra la faire à la même Cour dans la ville de Vermilionville, pendant les dix jours qui suivent la date du présent avis; autrement, l'opposition demandée sera maintenue.

Donné sous sa signature officielle dans la ville de Vermilionville, ce jour 4 avril 1873.

A. J. MOSS, Juge de P. Roisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 21 mars 1873.

Toutes les personnes intéressées sont priées de prendre note que, par un Acte spécial, tous les délinquants ont été déchargés des pénalités et intérêts pour non-paiement des taxes dues, pourvu qu'ils paient, que ces taxes soient payées dans les quatre-vingt jours à partir du 14 du présent mois, devant l'assomption de paiement, les primes et intérêts seront maintenus comme précédemment.

F. MARTIN, Collecteur.

MM. E. L. SALLES & D. A. COVINGTON, sont dûment autorisés par moi, comme députés.

Le Bureau pour la collection des Taxes est rue Main, à Vermilionville.

F. MARTIN, Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 10 mars 1873.

Comme je suis en mesure de délivrer les reçus pour les rôles de 1872 et les licences de 1873, je prie les personnes qui ont à payer de les faire promptement, afin d'éviter des frais, etc., et que les lois régissant la collection sont très sévères.

F. MARTIN, Collecteur.

JOHN M. GARDNER, de l'Université de Virginie.

A ouvert une Ecole Préparatoire au North-East des rues St. John et Franklin à Vermilionville.

25-47

FLORA.

Paqueté entre Brashear City et Vermilionville.

Le Capitaine JOHN FLAIR, correspondant avec le chemin de fer Morgan à Texas, fera des VOYAGES REGULIERS toutes les semaines, quitta Brashear City, CHAQUE LUNDI MATIN, emportant des marchandises et des passagers pour tous les points du bayou Vermilion jusqu'à Trapan Ferry, à six milles de Vermilionville.

25-47

### DEPECHEs TELEGRAPHIQUES.

Madrid, 27.—L'insurrection a été violente dans l'armée en Catalogne. Nombre de soldats, menacés de mort, ont été obligés de fuir.

Les Carlistes sont maîtres de la Haute Catalogne.

Les Carlistes espagnols ont été dispersés près de Pamplona, et Rios est délogé par le général comme successeur d'Ortega à l'ambassade de Paris.

Le Portugal demande satisfaction au Brésil pour un outrage à son pavillon.

L'abolition de l'esclavage à Porto Rico est approuvée par le peuple. Quelques esclaves seulement y font objection. Les propriétaires d'esclaves eux-mêmes trouvent les clauses de la loi plus favorables à leur intérêt qu'il n'avait raison de l'espérer.

Paris, 27.—Le président Thiers a donné des ordres pour faire interdire l'exportation de munitions de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars dernier, ont été déclarées les ratifications du traité franco-allemand pour l'évacuation du territoire français.

Thiers a interdit l'exportation de matériel de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars, Berlin célébrera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

La Pologne fête, le 19 mars, le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'astronome Copernic, qui naquit à Thorn, dans la Prusse.

Aux Etats-Unis, le Sénat de Washington s'est réuni le 24, en laissant un comité permanent, chargé de la question des levées.

La Législature virginienne approuve le plan du gouverneur Walker, pour l'assomption, par le gouvernement fédéral, des dettes de l'Etat.

Récoment décédés: A Paris, le docteur Marchal (de Calvi) à Nancy. Le représentant Ledigier, à Banne, le célèbre corniste bougonnais, J. Constant Pierrat.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse Lafayette (de District).

En conséquence de ce que Auguste MOYNE, habitant la paroisse Attakapas, a adressé à ladite Cour une pétition par laquelle il demande à être constitué, suivant la loi, tuteur de la mineure Amélie Kuyol, et que l'ordonnance demandée par cette pétition est accordée par un ordre de l'honorable Cour, en date du 4 avril 1873.

Tout le monde ayant l'intention de faire opposition à cette autorisation, devra la faire à la même Cour dans la ville de Vermilionville, pendant les dix jours qui suivent la date du présent avis; autrement, l'opposition demandée sera maintenue.

Donné sous sa signature officielle dans la ville de Vermilionville, ce jour 4 avril 1873.

A. J. MOSS, Juge de P. Roisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 21 mars 1873.

Toutes les personnes intéressées sont priées de prendre note que, par un Acte spécial, tous les délinquants ont été déchargés des pénalités et intérêts pour non-paiement des taxes dues, pourvu qu'ils paient, que ces taxes soient payées dans les quatre-vingt jours à partir du 14 du présent mois, devant l'assomption de paiement, les primes et intérêts seront maintenus comme précédemment.

F. MARTIN, Collecteur.

MM. E. L. SALLES & D. A. COVINGTON, sont dûment autorisés par moi, comme députés.

Le Bureau pour la collection des Taxes est rue Main, à Vermilionville.

F. MARTIN, Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 10 mars 1873.

Comme je suis en mesure de délivrer les reçus pour les rôles de 1872 et les licences de 1873, je prie les personnes qui ont à payer de les faire promptement, afin d'éviter des frais, etc., et que les lois régissant la collection sont très sévères.

F. MARTIN, Collecteur.

JOHN M. GARDNER, de l'Université de Virginie.

A ouvert une Ecole Préparatoire au North-East des rues St. John et Franklin à Vermilionville.

25-47

FLORA.

Paqueté entre Brashear City et Vermilionville.

Le Capitaine JOHN FLAIR, correspondant avec le chemin de fer Morgan à Texas, fera des VOYAGES REGULIERS toutes les semaines, quitta Brashear City, CHAQUE LUNDI MATIN, emportant des marchandises et des passagers pour tous les points du bayou Vermilion jusqu'à Trapan Ferry, à six milles de Vermilionville.

25-47

### DEPECHEs TELEGRAPHIQUES.

Madrid, 27.—L'insurrection a été violente dans l'armée en Catalogne. Nombre de soldats, menacés de mort, ont été obligés de fuir.

Les Carlistes sont maîtres de la Haute Catalogne.

Les Carlistes espagnols ont été dispersés près de Pamplona, et Rios est délogé par le général comme successeur d'Ortega à l'ambassade de Paris.

Le Portugal demande satisfaction au Brésil pour un outrage à son pavillon.

L'abolition de l'esclavage à Porto Rico est approuvée par le peuple. Quelques esclaves seulement y font objection. Les propriétaires d'esclaves eux-mêmes trouvent les clauses de la loi plus favorables à leur intérêt qu'il n'avait raison de l'espérer.

Paris, 27.—Le président Thiers a donné des ordres pour faire interdire l'exportation de munitions de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars dernier, ont été déclarées les ratifications du traité franco-allemand pour l'évacuation du territoire français.

Thiers a interdit l'exportation de matériel de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars, Berlin célébrera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

La Pologne fête, le 19 mars, le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'astronome Copernic, qui naquit à Thorn, dans la Prusse.

Aux Etats-Unis, le Sénat de Washington s'est réuni le 24, en laissant un comité permanent, chargé de la question des levées.

La Législature virginienne approuve le plan du gouverneur Walker, pour l'assomption, par le gouvernement fédéral, des dettes de l'Etat.

Récoment décédés: A Paris, le docteur Marchal (de Calvi) à Nancy. Le représentant Ledigier, à Banne, le célèbre corniste bougonnais, J. Constant Pierrat.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse Lafayette (de District).

En conséquence de ce que Auguste MOYNE, habitant la paroisse Attakapas, a adressé à ladite Cour une pétition par laquelle il demande à être constitué, suivant la loi, tuteur de la mineure Amélie Kuyol, et que l'ordonnance demandée par cette pétition est accordée par un ordre de l'honorable Cour, en date du 4 avril 1873.

Tout le monde ayant l'intention de faire opposition à cette autorisation, devra la faire à la même Cour dans la ville de Vermilionville, pendant les dix jours qui suivent la date du présent avis; autrement, l'opposition demandée sera maintenue.

Donné sous sa signature officielle dans la ville de Vermilionville, ce jour 4 avril 1873.

A. J. MOSS, Juge de P. Roisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 21 mars 1873.

Toutes les personnes intéressées sont priées de prendre note que, par un Acte spécial, tous les délinquants ont été déchargés des pénalités et intérêts pour non-paiement des taxes dues, pourvu qu'ils paient, que ces taxes soient payées dans les quatre-vingt jours à partir du 14 du présent mois, devant l'assomption de paiement, les primes et intérêts seront maintenus comme précédemment.

F. MARTIN, Collecteur.

MM. E. L. SALLES & D. A. COVINGTON, sont dûment autorisés par moi, comme députés.

Le Bureau pour la collection des Taxes est rue Main, à Vermilionville.

F. MARTIN, Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

AVIS IMPORTANT.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat et de paroisse.

Vermilionville, 10 mars 1873.

Comme je suis en mesure de délivrer les reçus pour les rôles de 1872 et les licences de 1873, je prie les personnes qui ont à payer de les faire promptement, afin d'éviter des frais, etc., et que les lois régissant la collection sont très sévères.

F. MARTIN, Collecteur.

JOHN M. GARDNER, de l'Université de Virginie.

A ouvert une Ecole Préparatoire au North-East des rues St. John et Franklin à Vermilionville.

25-47

FLORA.

Paqueté entre Brashear City et Vermilionville.

Le Capitaine JOHN FLAIR, correspondant avec le chemin de fer Morgan à Texas, fera des VOYAGES REGULIERS toutes les semaines, quitta Brashear City, CHAQUE LUNDI MATIN, emportant des marchandises et des passagers pour tous les points du bayou Vermilion jusqu'à Trapan Ferry, à six milles de Vermilionville.

25-47

### DEPECHEs TELEGRAPHIQUES.

Madrid, 27.—L'insurrection a été violente dans l'armée en Catalogne. Nombre de soldats, menacés de mort, ont été obligés de fuir.

Les Carlistes sont maîtres de la Haute Catalogne.

Les Carlistes espagnols ont été dispersés près de Pamplona, et Rios est délogé par le général comme successeur d'Ortega à l'ambassade de Paris.

Le Portugal demande satisfaction au Brésil pour un outrage à son pavillon.

L'abolition de l'esclavage à Porto Rico est approuvée par le peuple. Quelques esclaves seulement y font objection. Les propriétaires d'esclaves eux-mêmes trouvent les clauses de la loi plus favorables à leur intérêt qu'il n'avait raison de l'espérer.

Paris, 27.—Le président Thiers a donné des ordres pour faire interdire l'exportation de munitions de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars dernier, ont été déclarées les ratifications du traité franco-allemand pour l'évacuation du territoire français.

Thiers a interdit l'exportation de matériel de guerre en Espagne. Castel, le ministre anglais, qui s'y fait l'agent d'opérations financières suspectes.

Le 23 mars, Berlin célébrera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume.

La Pologne fête, le 19 mars, le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'astronome Copernic, qui naquit à Thorn, dans la Prusse.

Aux Etats-Unis, le Sénat de Washington s'est réuni le 24, en laissant un comité permanent, chargé de la question des levées.

La Législature virginienne approuve le plan du gouverneur Walker, pour l'assomption, par le gouvernement fédéral, des dettes de l'Etat.

Récoment décédés: A Paris, le docteur Marchal (de Calvi) à Nancy. Le représentant Ledigier, à Banne, le célèbre corniste bougonnais, J. Constant Pierrat.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse Lafayette (de District).

En conséquence de ce que Auguste MOYNE, habitant la paroisse Attakapas, a adressé à ladite Cour une pétition par laquelle il demande à être constitué, suivant la loi, tuteur de la mineure Amélie Kuyol, et que l'ordonnance demandée par cette pétition est accordée par un ordre de l'honorable Cour, en date du 4 avril 1873.

Tout le monde ayant l'intention de